

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE BEAUPORT

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste en l'aménagement et la restauration de sentiers pédestres, la construction de structures connexes et divers travaux de mise en valeur au Parc de la Rivière-Beauport.
- 2.** Le projet requiert également l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en génie et architecture du paysage pour la réalisation de plans et devis et la surveillance des travaux.
- 3.** De même, le projet comprend la consolidation des propriétés municipales au Parc de la Rivière-Beauport par l'acquisition d'immeubles ou la conclusion d'ententes de passage et d'actes de servitudes à cette fin.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense, de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

- 5.** Les travaux sont localisés dans diverses parties du Parc de la Rivière-Beauport notamment dans le secteur compris entre l'avenue Joseph-Giffard et la rue Seigneuriale.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

6. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1, 2, 3 et 4 s'élève à la somme de 230 000 \$.

TOTAL : 230 000 \$

Annexe préparée le 22 février 2016 par :

Claire Rhéaume
Conseillère en environnement
Division de la foresterie et de l'horticulture
Service de l'environnement